

**ATTESTATION EN MATIERE DE FRAIS DE GARDE D'ENFANTS
AGES DE MOINS DE 12 ANS (1) – ANNEE DE REVENUS 2009**

Cadre I (2)

Le soussigné certifie que :

Les sections Scoutes appartenant à la Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL en abrégé Les Scouts ASBL, rue de Dublin, 21 ; 1050 BRUXELLES

(3)

sont agréées, subsidiées, contrôlées ou surveillées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Chaussée de Charleroi 95 à 1060 Bruxelles ;
en application de l'article 113, § 1^{er}, 3^o, du Code des impôts sur les revenus 1992.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009



Office de la Naissance et de l'Enfance
Chaussée de Charleroi, 95
1060 BRUXELLES

Fait à Bruxelles, le 25/11/2008


Benoît PARMENTIER,
Administrateur général (4)

(1) Cette attestation, qui ne doit être complétée qu'en un seul exemplaire, doit être délivrée au débiteur des dépenses, qui la joindra à sa déclaration à l'impôt des personnes physiques.

(2) Le cadre I ne doit être complété que :
> soit par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;
> soit par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux ;
> soit par l'école maternelle ou primaire ou le pouvoir organisateur de l'école maternelle ou primaire avec laquelle(lequel) les institutions ou les milieux d'accueil ont un lien.
Lorsque l'accueil est directement payé à l'une des instances précitées, seul le cadre II doit être complété.

(3) Nom ou dénomination de l'association, de l'institution, de la famille d'accueil ou de la crèche.

(4) S'il y a un mandataire, sa signature doit être précédée de la mention « par procuration ».

Cadre II (A remplir par l'institution, le milieu d'accueil, la crèche, la famille d'accueil, l'école maternelle ou primaire, le pouvoir organisateur de l'école maternelle ou primaire, le pouvoir public local, communautaire ou régional)

1. Numéro d'ordre de l'attestation :

2. Nom, prénom et adresse du débiteur des frais de garde d'enfant :

.....
.....
.....
.....

3. Nom et prénom de l'enfant :

4. Date de naissance de l'enfant :

5. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (1) :

du ... / ... / 20 ... au ... / ... / 20 ...

du ... / ... / 20 ... au ... / ... / 20 ...

du ... / ... / 20 ... au ... / ... / 20 ...

du ... / ... / 20 ... au ... / ... / 20 ...

8. Nombre de jours de garde :

7. Tarif journalier (2) : EUR

8. Montant total perçu : EUR

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à, le ... / ... / 20 ...

(Nom, qualité et signature de la personne habilitée à représenter l'institution, le milieu d'accueil, la crèche, la famille d'accueil, l'école maternelle ou primaire, le pouvoir organisateur de l'école maternelle ou primaire, le pouvoir public local, communautaire ou régional)

Nom et adresse complète de l'école maternelle ou primaire, du pouvoir organisateur de l'école maternelle ou primaire, du pouvoir public local, communautaire ou régional (3) :

.....
.....
.....
.....

(1) Les données mentionnées sur l'attestation ne peuvent concerner que la partie de l'année précédant le 12ème anniversaire de l'enfant.

(2) Si plusieurs tarifs sont appliqués, il convient de fournir le détail du nombre total de jours de garde par tarif appliqué. Ce détail peut, le cas échéant, être joint dans une annexe à la présente attestation. Le tarif journalier ne doit cependant être mentionné que s'il est supérieur au montant maximum de 11,20 EUR par jour de garde.